

# Mise en séparatif secteur Collège

18 MARS 2024

# | Problématique de la ville de Moissac

- Un arrêté de restriction d'urbanisme est en cours pour cause de non-conformité du système d'assainissement collectif (station d'épuration obsolète et sous-dimensionnée, débordements récurrents au Tarn notamment).
- Après étude, les travaux nécessaires à réaliser pour retrouver la conformité sont :
  - Nouveau dispositif de traitement
  - Mise en séparatif du secteur collège
  - Réhabilitation de certaines portions de réseau (rue du Pont, Quai Ducos)
  - Déconnexion du ruisseau du Brésidou du réseau d'assainissement (par la commune)

# Investissements estimés sur la commune

Investissement de la commune  
pour la déconnexion du Brésidou  
du réseau d'assainissement

**3 000 000 € HT**

Le SMEC est  
maître d'ouvrage

Refonte du système  
d'assainissement de la  
commune de Moissac

Investissement du  
SMEC de  
**11 000 000 € HT**

Reprise de tronçons pour  
lutter contre les eaux claires  
parasites et réhabilitation des  
postes de relevage

**850 000 € HT**

Construction d'une nouvelle  
station d'épuration de  
18 500 équivalent-habitants

**7 500 000 € HT**

La mise en séparatif du  
secteur Collège

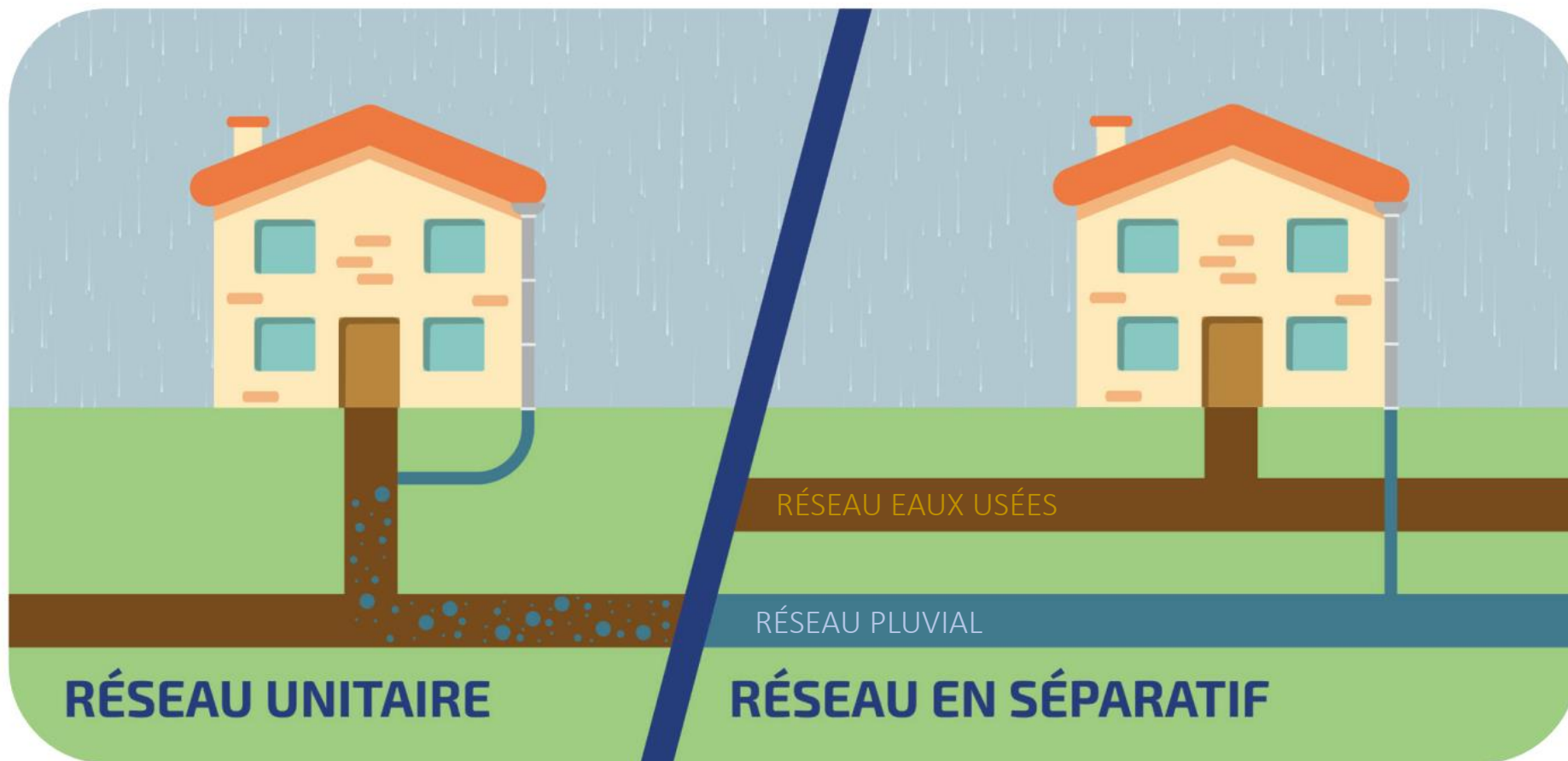
**2 650 000 € HT**



# | Principe du réseau séparatif

Actuellement

Après travaux



# | Les chiffres clés

**5 km** en unitaire  
canalisations en diamètre  
**250-300 mm**

**470 abonnés**  
soit plus de  
**1 100 habitants**

+ de **18 mois** de travaux  
**2,65 millions**  
d'euros d'investissement estimés

# | Pourquoi passons nous au séparatif ?

## Surcharge du réseau d'assainissement lors des pluies

→ Risque de débordement et de rejet directement dans le Tarn

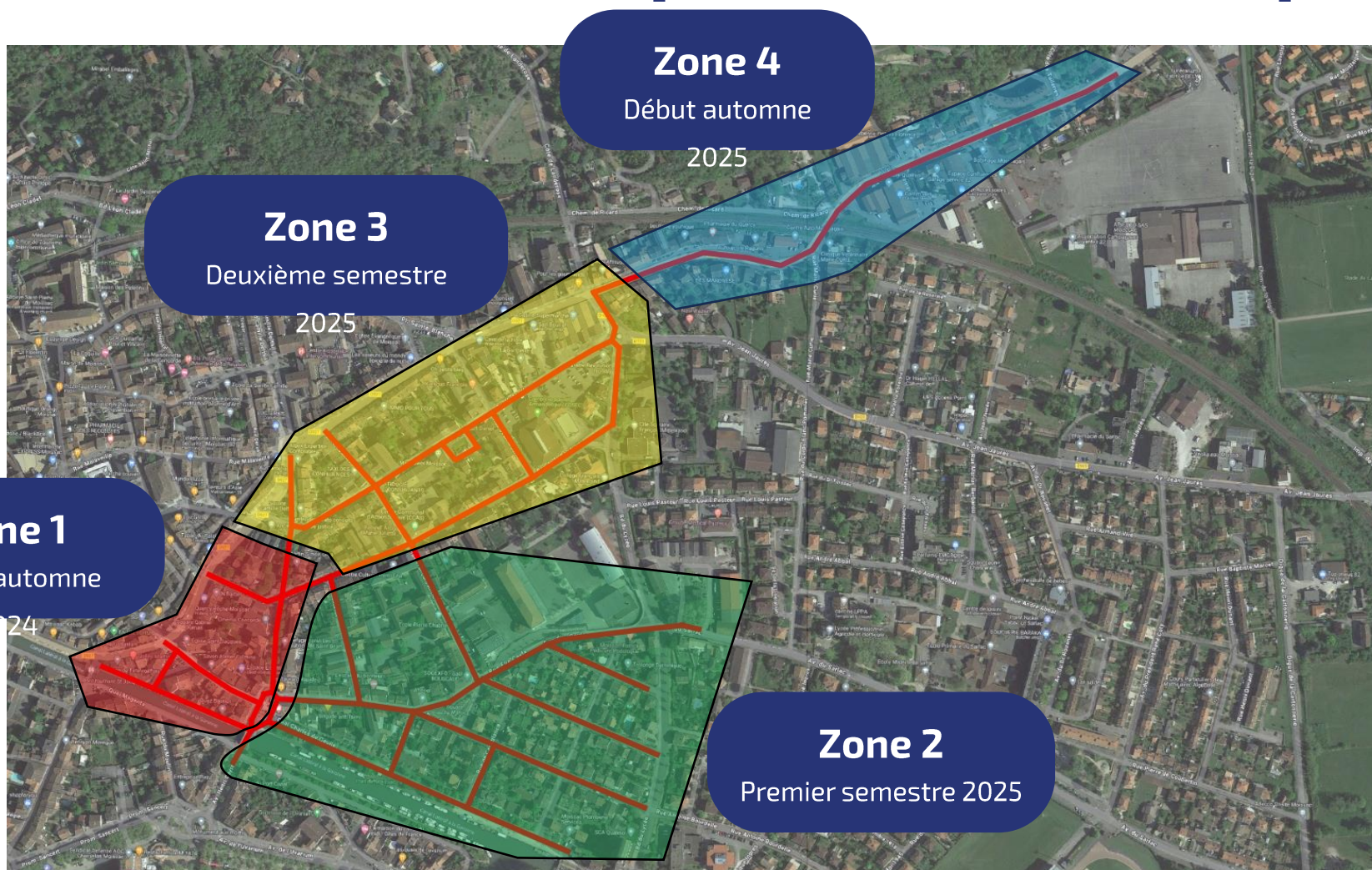
## Dégradation du traitement des eaux usées

→ La surcharge due aux eaux pluviales impacte le traitement des eaux usées

## Obligation réglementaire

→ Mise en conformité selon les normes demandées par la DDT

# | Zones concernées par la mise en séparatif



## À noter :

Les travaux vont engendrer des nuisances et des gênes dans la circulation. Le SMEC mettra tout en œuvre pour minimiser leurs impacts. L'accès piéton sera maintenu.

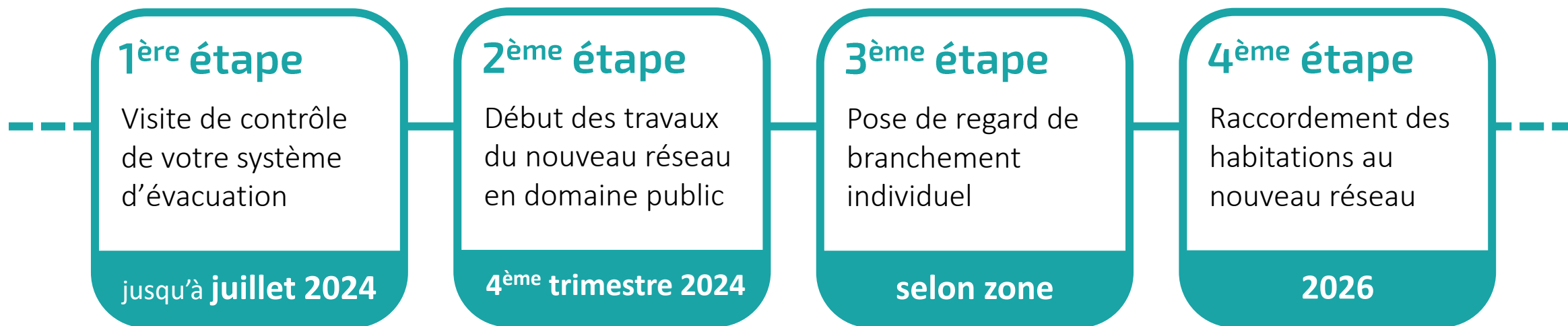
**Une réunion publique sera organisée par zone.**

# | Les rues concernées

- Square Izoulet
- Rue de l'Inondation de 1930
- Quai Charles de Gaulle
- Quai Duprat
- Rue Poumel
- Avenue Victor Hugo
- Rue François Atic
- Rue Daubasse
- Rue Elie Cayla
- Rue Daubasse
- Boulevard Pierre Delbrel
- Rue de la Solidarité
- Rue Jean Moulin
- Rue de Casablanca
- Rue du Maroc
- Rue Dominique Claverie
- Rue des Sauveteurs
- Rue des Donateurs
- Boulevard du Lycée (Boulevard du Quercy)
- Square du Maroc
- 22-59 Rue du Faubourg Sainte Blanche
- 1-4 Avenue du Chasselas
- 6-32 (nombre pair uniquement) Avenue du Chasselas.



# | Déroulé des travaux



# | Phase 1 - Visite des installations privées

## OBJECTIF DE LA VISITE

Identifier le meilleur emplacement sur le domaine public du nouveau regard de branchement spécifique aux eaux usées pour chacun des logements du secteur.



## DÉROULÉ DE LA VISITE

Les agents du SMEC ou prestataires inspecteront avec vous vos installations afin d'identifier le meilleur emplacement pour le nouveau regard.

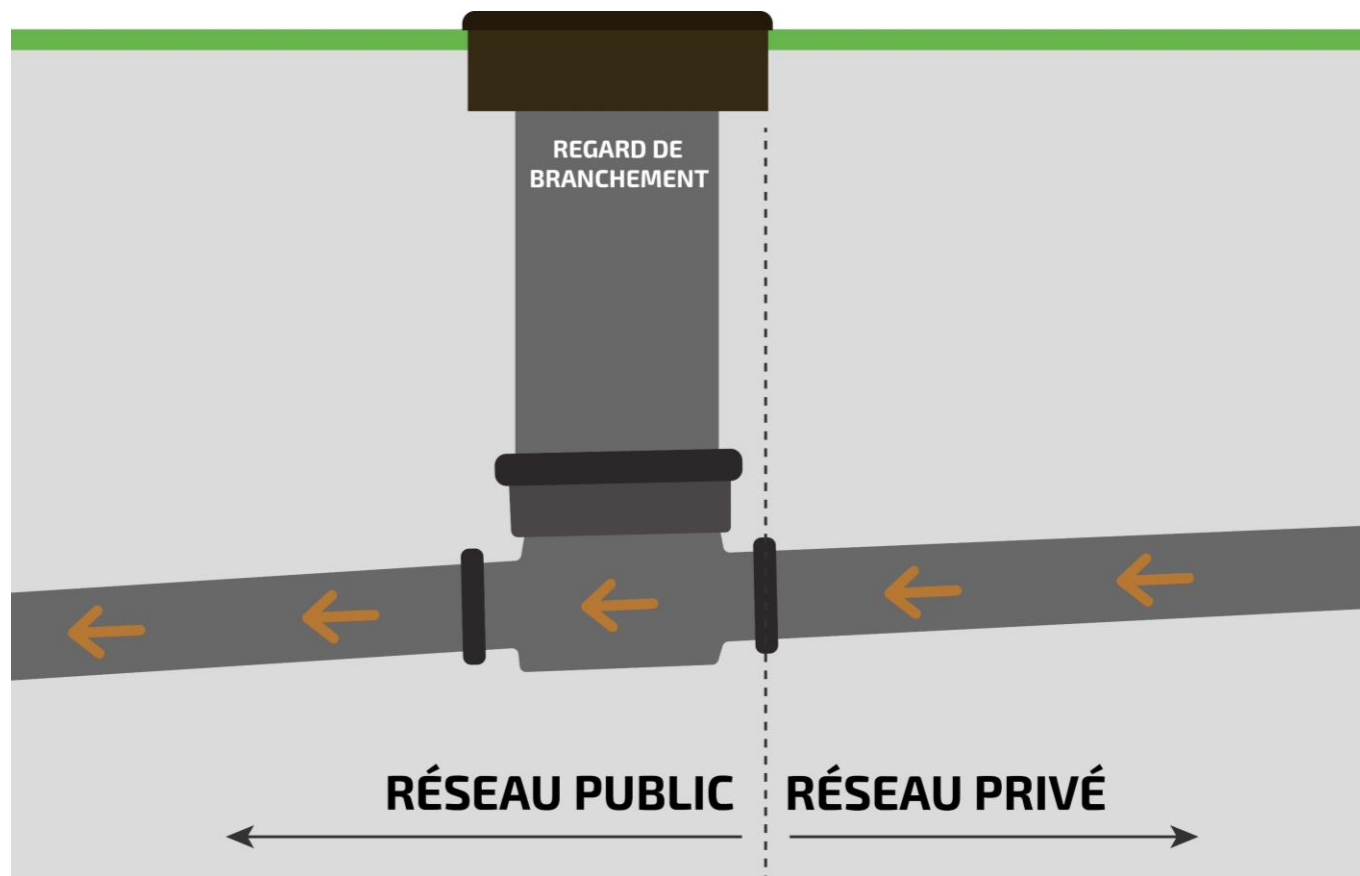


**En l'absence de visite avant juillet 2024, le regard sera placé au meilleur emplacement supposé pour toutes les zones.**

# | Un regard de branchement

Un regard de branchement (ou boîte de branchement à deux entrées) permet de connecter une maison au réseau d'assainissement.

Il a pour rôle de repérer et permettre l'accès aux branchements des eaux usées.

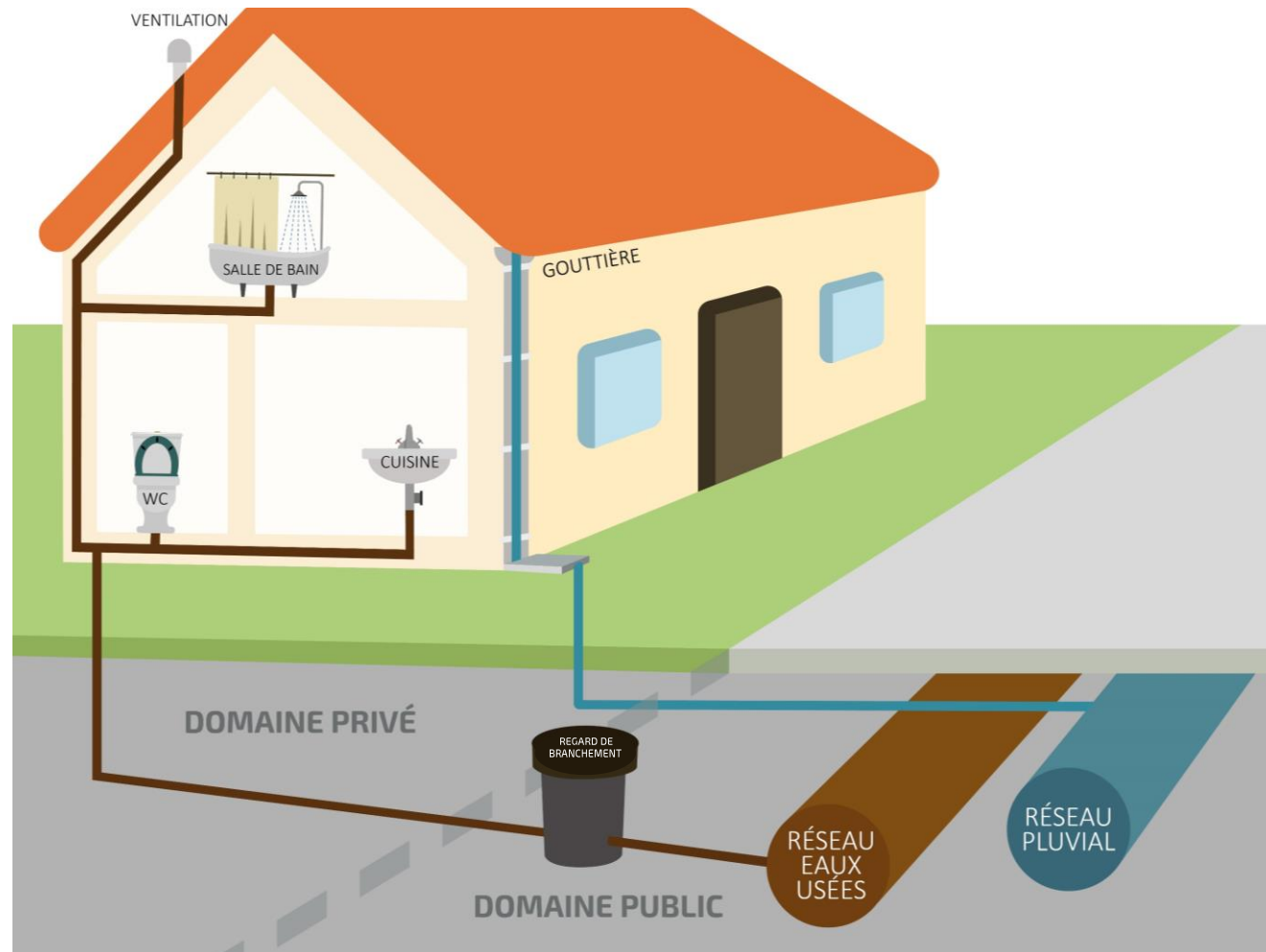


# | Phases 2 et 3 - Travaux de pose du réseau

L'entreprise en charge des travaux retenue procédera à la pose du nouveau réseau d'eaux usées et aux regards de branchement.

Suite aux travaux, votre habitation aura accès à deux réseaux situés **SUR LE DOMAINE PUBLIC** :

- 1 – un pour les eaux usées
- 2 – un pour les eaux pluviales





# | Phase 4 - Achèvement des travaux

Le SMEC n'intervenant pas sur le domaine privé :

Vous disposez de 2 ans, à partir de la date de fin des travaux, pour faire raccorder vos eaux usées au nouveau regard, lui-même relié au nouveau réseau.

Cette intervention sera à votre charge.



**L'agence de l'eau Adour-Garonne pourra subventionner 50 % du devis des travaux.**

Les modalités de subvention vous seront communiquées ultérieurement par le SMEC.

Dès le raccordement, vous devez prévenir les agents du SMEC pour contrôler la bonne exécution de la séparation des eaux usées et eau pluviale.

# | Prenez rendez-vous rapidement

Soit sur notre site internet :

[bit.ly/smec82-separatif](https://bit.ly/smec82-separatif)

Soit en nous appelant au :

05 63 32 21 88

Soit en scannant ce flashcode



**Pour rappel, cette visite de contrôle est gratuite**

# | Restez informés de l'avancement du chantier



[www.smec82.fr](http://www.smec82.fr)



Syndicat Mixte Eaux Confluences



Syndicat Mixte Eaux Confluences

Pour toute question, le SMEC reste à votre écoute au :



05 63 32 21 88



contact@smec82.fr





**Merci de votre attention**

---